



Critères et conditions- Education

La Fondation La Chaloupe accueille des stagiaires tout au long de l'année.

Pour effectuer un stage, il faut :

1. Être âgé de 18 ans au moins.
2. Être en possession du permis de conduire
3. Être prêt à s'investir dans un stage de moyenne à longue durée de 3 à 12 mois ou un apprentissage de 3 ans. La priorité est donnée aux stages longs et apprentissages.

Profil du stagiaire

1. Personne en formation dans un des domaines précités ou se destinant à une formation dans l'éducation, le travail social, la santé ou l'enseignement. La priorité est donnée aux personnes se destinant au domaine de l'éducation et de la protection des mineurs en internat en particulier
2. Personne s'identifiant à la mission et aux valeurs de la Fondation
3. Personne s'engageant à collaborer au sein d'une équipe éducative tout en étant suivie par un formateur de terrain
4. Personne pouvant répondre aux exigences personnelles, relationnelles et organisationnelles d'un internat de protection des mineurs ouvert 24h/24h, 365 jours par an

Procédure

1. Envoi d'un dossier de candidature complet à candidature@fondationlachaloupe.ch (CV, lettre de motivation et n° AVS au minimum ainsi qu'attestations de travail, de formation et diplômes). Aucune réponse ne sera donnée aux dossiers de candidature incomplets ou arrivant sur une autre adresse de courriel.

2. Si le dossier est retenu, il est transmis à la responsable des personnes en formation pour planification d'un entretien avec les responsables de secteur.

3. Si l'entretien est concluant pour les deux parties, planification et réalisation d'un temps d'essai / observation obligatoire (de 2 à 5 jours). Ce temps peut être prolongé dans certaines situations particulières.

4. Si ce temps d'essai / observation est concluant pour les deux parties, entretien avec la direction pour décision finale et établissement d'un contrat de stage, après avoir complété le dossier administratif comprenant notamment un extrait du casier judiciaire, le code de déontologie. L'engagement est formalisé par la signature des différents documents.



Critères et conditions- Education

Conditions

1. L'engagement se fait auprès de la Fondation La Chaloupe.
2. Le secteur et le groupe éducatif ne sont pas définis et définitifs pour toute la durée du stage / de l'apprentissage. Des changements de groupe éducatif peuvent intervenir en fonction des besoins de la Fondation et du stagiaire /apprenti.e.
3. Le taux d'occupation est de 100%.
4. Le temps de travail est de 45 heures par semaine (42 heures par semaine pour les apprentis ASE), comprises entre 6 heures et 22 heures. Des horaires de camps peuvent impliquer de travailler plusieurs jours de suite, nuits comprises.
5. Chaque stagiaire travaille plusieurs week-ends par mois ainsi que certains jours fériés.
6. Le stage est rémunéré à hauteur de CHF 800.- par mois pour un stage probatoire préalable à une formation, de CHF 1300.- pour un stage avec CFC ou maturité préalable, de CHF 1800.- pour un stage de formation de niveau HES/ES.
7. Les repas pris sur le temps de travail avec les enfants ne sont pas facturés.